



Problème avec le garagiste

Par **JuMat**, le **11/12/2012 à 20:26**

Bonjour, rnrnIl y a une semaine je suis tombé en panne à 50 km de chez moi, un dépanneur est venu et m'a conduit au garage le plus proche. Le lendemain matin le garagiste m'annonce que c'est l'alternateur qui ne marche pas, je lui donne donc mon accord verbalement de le changer, le lendemain il m'annonce que c'est le démarreur en fait qui déconne, pour ensuite m'annoncer ensuite que c'est le boîtier électronique... Je lui donne donc mon accord verbalement de réparer. Il me facture 750 €, je repars ce soir avec ma voiture pensant qu'elle va remarcher correctement. Peu de temps après l'avoir récupérée, celle-ci me lache, elle ne redémarre plus. Une expertise va être faite dans la semaine, mais que dois-je faire ? Porter plainte contre le garagiste ?rnrn[fluo]Merci d'avance.[/fluo]

Par **amajuris**, le **12/12/2012 à 10:17**

bjr,rnencore une fois il faut arrêter de vouloir porter plainte pour tout et n'importe quoi.rnporter plainte suppose une infraction au code pénal.rndans votre cas, il s'agit de droit civil, si vous voulez entamer une procédure civile contre votre garagiste, il faut l'assigner au tribunal.rnqui a mandaté l'expert ?rncontactez votre protection juridique.rncdt

Par **JuMat**, le **12/12/2012 à 15:04**

Merci d'avoir répondu, mais je tiens à préciser que je ne suis ni avocate, ni assureur, je me pose beaucoup de questions. Donc inutile de rabaisser les gens qui ne savent pas autant que vous en droit... Nul n'est censé ignorer la loi, mais nul n'est censé la connaître sur

le bout des doigts. rnJ'ai demandée une expertise, ce qui me semble être logique. Il est fort probable que le mette au tribunal. Merci de m'avoir éclairée. rnBonne journée

Par **amajuris**, le **12/12/2012 à 18:13**

bjr,rnattention si l'expertise est demandée que par vous, elle ne sera pas contradictoire. rndans ce type de litige si vous assigner votre garagiste au tribunal, le juge risque de demander une expertise.rnje ne tiens pas à rabaisser les gens, mais devant le nombre de gens qui veulent porter plainte il me paraît nécessaire de rappeler qu'il existe des moyens plus simples et sans avocat d'assigner un personne devant un tribunal civil; cela peut même se faire par internet.rncdt

Par **JuMat**, le **13/12/2012 à 11:43**

Merci pour les renseignements, mais je trouve que le garagiste c'est bien foutue de moi... J'étais seule ce soir là, un peu perdue et je pense qu'il sait dis "tiens celle-là c'est une bonne poire, on va la faire banquer et hop tous dans la tirelire après"... rnJe suis déçue de lui car après avoir remorquer la voiture directement chez Mini, c'est l'alternateur qui ne marche pas... Enfin, merci pour votre aide "amatjuris". rnBonne journée